DÉCISION DU CONSEIL

du 6 mai 1980

portant nomination d'un membre titulaire du comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail

(80/504/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la décision du Conseil, du 27 juin 1974, relative à la création d'un comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail (1), et notamment son article 4,

vu la décision du Conseil, du 23 novembre 1978, portant nomination, pour la période se terminant le 22 novembre 1981, des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail,

considérant qu'un siège de membre titulaire du comité précité dans la catégorie des représentants des travailleurs est devenu vacant à la suite de la démission de M. Sabus, portée à la connaissance du Conseil le 22 avril 1980,

vu la candidature présentée le 22 avril 1980,

DÉCIDE :

Article unique

M. Pierre Gallet est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail en remplacement de M. Sabus pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 22 novembre 1981.

Fait à Bruxelles, le 6 mai 1980.

Par le Conseil

Le président

G. ZAMBERLETTI

(1) JO n° L 185 du 9. 7. 1974, p. 15.